Chère cliente, cher client,
Nous vous remercions pour le choix de cet objet décoratif. Avec ses effets lumineux, cet arbre en verre crée une atmosphère de Noël aussi originale que chaleureuse.
Afin d'utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu
- Arbre en verre à LED
- 12 mini boules de Noël
- Mode d'emploi

Accessoires requis (non fournis) :
3 piles de type AA (Mignon)

Utilisation
1. Ouvrez le compartiment à piles situé sous l'arbre en verre.
2. Insérez 3 piles de type AA. Respectez impérativement les consignes de polarité inscrites dans le fond du compartiment à piles. Sinon, les piles peuvent surchauffer.
3. Refermez le compartiment à piles.
4. Accrochez les boules de Noël fournies sur l'arbre, puis placez l'arbre sur une surface plane d'où il ne pourra pas tomber ni être renversé par accident.
5. Allumez l'arbre LED à l'aide de l'interrupteur situé sur le côté.
6. Les LED commencent alors à diffuser leur différentes couleurs pour illuminer l'arbre.

Consignes de sécurité
- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez-le afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Pour connaître les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention, risque de blessure !
- N'ouvrez jamais le produit, sauf pour remplacer les piles. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- N'exposez pas le produit à l'humidité ni à une chaleur extrême.
- Ne plongez jamais l'appareil dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Maintenez le produit hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Risque de coupures en cas de bris de verre !
- Veillez à ce que les jeunes enfants ne mettent pas les petites pièces en bouche. Risque d'étouffement !
- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d'erreur !

Consignes pour le traitement des déchets
Cet appareil électronique ne doit PAS être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité. Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et des éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.

Consignes sur les piles et leur recyclage
Les piles ne doivent **PAS** être jetées dans la poubelle ordinaire. La législation oblige aujourd'hui chaque consommateur à jeter les piles usagées dans les poubelles spécialement prévues à cet effet. Vous pouvez déposer vos piles dans les déchetteries municipales et dans les lieux où elles sont vendues.
- Les accumulateurs délivrent parfois une tension plus faible que les piles alcalines. Dans la mesure du possible, utilisez l'appareil avec des piles alcalines plutôt que des accumulateurs.
- Maintenez les piles hors de portée des enfants.
- Les piles dont s'échappe du liquide sont dangereuses. Ne les manipulez pas sans gants adaptés.
- N'ouvrez pas les piles, ne les jetez pas au feu.
- Les piles normales ne sont pas rechargeables. Attention : risque d'explosion !
- N'utilisez ensemble que des piles du même type, et remplacez-les toutes en même temps !
- Retirez les piles de l'appareil si vous ne comptez pas l'utiliser pendant un long moment.

Déclaration de conformité
La société PEARL.GmbH déclare ce produit, NC-6188, conforme aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 2004/108/CE, concernant la compatibilité électromagnétique, et 2011/65/UE, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Directeur Service Qualité
Dipl.-Ing. (FH) Andreas Kurtasz
08.01.2014